

## **Mail du 14 mars 2020**

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le ministère nous demande d'assurer dès **lundi** de 8h30 à 17h30 la prise en charge des enfants Collégiens, Lycéens et Classes préparatoires des personnels soignants sans solution de garde.

Les parents devront fournir à l'accueil la copie de leurs cartes professionnelles ou une copie de leur bulletin de salaire. Les parents qui souhaitent bénéficier de cette solution doivent envoyer leurs demandes le plus tôt possible sur la boîte **[contact@ststanislas.net](mailto:contact@ststanislas.net)** pour anticiper au mieux leur accueil.

Le repas des jeunes sera assuré sur place par le service de restauration le **lundi** 16 mars.

Je rappelle à tous l'obligation de désormais prendre les informations sur le site de l'établissement **[saintstanislas.eu](http://saintstanislas.eu)** qui sera le seul à suivre l'actualité.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre sincère dévouement.



**Thierry BOUGÈRE**

Chef d'établissement

Collège Lycée CPGE Saint Stanislas

2 rue Saint Stanislas - CS 40905

44009 Nantes CEDEX 01

02 40 20 17 50

<https://www.saintstanislas.eu>